

## CONDITIONS GENERALES

### 1. INSCRIPTION, PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

1.1 Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir le bulletin d'inscription ci-joint dûment rempli et signé.

1.2 Les prix sont indiqués dans notre offre personnalisée, par personne et en francs suisses, sous réserve de disponibilité des prestations énoncées. Nous nous réservons le droit d'augmenter les prix en cas d'augmentation du coût des moyens de transports (taxes d'aéroport, supplément carburant)...

Toutes modifications de votre part suite à la confirmation de votre voyage peuvent engendrer des frais supplémentaires.

**L'ère du Voyage Sàrl** perçoit, en plus des prix indiqués, des frais de dossier pour conseil et réservation qui varient entre CHF 100.- et CHF 200.- par dossier facturé.

1.3 Un acompte correspondant à 100% des prestations aériennes et à 30% du montant global du voyage terrestre doit être versé dès votre inscription. Les réservations vous seront confirmées après réception de votre bulletin d'inscription ainsi que de l'acompte. Le solde du voyage doit être réglé impérativement 60 jours avant le départ. Aucun document ne sera remis avant la réception du solde total du voyage.

Si une réservation a lieu moins de 60 jours avant le départ, la totalité du montant doit être réglée au moment de l'inscription.

### 2. ANNULATION PAR LE VOYAGEUR

Quelle qu'en soit la raison, si vous annulez votre voyage, vous devez nous en faire part personnellement et par lettre recommandée. Sa réception par **L'ère du Voyage Sàrl** déterminera la date d'annulation de votre voyage. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi. En cas d'annulation, vous devrez nous retourner les documents de voyage déjà reçus.

### 3. FRAIS D'ANNULATION

Pour toute annulation de votre part, quelle qu'en soit la raison, des frais seront dus selon le barème suivant :

Dès réservation au 90<sup>ème</sup> jour avant le départ:

30% du prix du voyage

Du 89<sup>ème</sup> jour à 60<sup>ème</sup> jour: 50% du prix du voyage

Du 59<sup>ème</sup> jour à 0 jour: 100% du prix du voyage.

Attention, les conditions d'annulation portant sur les billets d'avion seront conformes aux conditions tarifaires de la compagnie

aérienne concernée. Ces frais sont dus indépendamment de leur prise en charge par une assurance annulation (cf. ci-dessous).

### 4. ASSURANCES

Aucune assurance n'est comprise dans nos prix. Pour participer à nos voyages, vous êtes tenu d'être au bénéfice d'une assurance annulation-rapatriement.

Nous vous conseillons de prendre contact avec vos assurances afin de vérifier vos différentes couvertures.

Nous vous recommandons par ailleurs de conclure une assurance complémentaire, par exemple assurance bagages, accidents, maladie, frais spéciaux de rapatriement...

### 5. INTERRUPTION OU MODIFICATION EN COURS DE VOYAGE

Si vous êtes obligé d'interrompre ou souhaitez modifier votre voyage pour un motif quelconque, le prix de l'arrangement ne peut pas vous être remboursé. Les éventuels frais supplémentaires suite à vos modifications seront à votre charge et à régler sur place. Dans les cas urgents (par exemple maladie ou accident, maladie grave ou décès d'un proche), nos prestataires vous aideront dans la mesure du possible à organiser votre retour prématuré. Par ailleurs, tout voyage écourté et toute prestation non utilisée par le voyageur, ne peuvent aucunement donner lieu à un remboursement.

### 6. ANNULATION OU MODIFICATION PAR L'ORGANISATEUR

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (force majeure, troubles politiques, cataclysmes...), nous pouvons être obligés d'annuler ou de modifier votre voyage. **L'ère du Voyage Sàrl** se réserve le droit d'apprécier l'importance des événements et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement.

### 7. RESPONSABILITE

Dans tous les cas où il n'est pas prévu de limitation plus étendue, la responsabilité de **L'ère du Voyage Sàrl** n'est engagée qu'en cas de faute, est limitée dans son ampleur au double du prix du voyage, et ne porte que sur le préjudice direct qui en résulte. Nous déclinons toute responsabilité en cas de modifications de programme dues à des retards de vol ou à des grèves. Nous ne sommes également pas responsables de modifications de programmes dues à des cas de force majeure, de dispositions administratives ou de retards causés

par des tiers, pour lesquels nous ne nous portons pas garants. Pour tout dommage matériel ou/et corporel survenu à l'occasion de transports par avion ou de l'utilisation d'entreprises de transport

(chemin de fer, bateau, car...), les droits à dédommagement sont limités aux sommes qui résultent des conventions internationales ou des lois nationales en vigueur. Dans ces cas, une responsabilité plus étendue de **L'ère du Voyage Sàrl** est exclue. Nous vous conseillons donc de conclure une assurance bagages et de vérifier l'étendue de vos assurances maladie-accidents...

La responsabilité est exclue lorsque les dommages sont causés par des faits qui ne sont pas imputables à la direction de **L'ère du Voyage Sàrl**, notamment en cas de manquement du voyageur lui-même, de manquements dus à des tiers étrangers au contrat, ou encore en cas de force majeure.

En cas de problème survenant pendant le voyage, le voyageur doit en informer immédiatement le prestataire de services sur place de manière à ce qu'il puisse consigner les réclamations et remédier rapidement au problème posé.

### 8. PRESCRIPTIONS D'ENTREES, DE VISA ET DE SANTE

Vous êtes responsables de l'établissement ou de la prolongation des documents de voyage, de la demande de visa ainsi que de l'observation des prescriptions d'entrée de santé et de devises. Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation sont applicables. Nous vous rendons attentif au fait qu'en cas de refus d'entrée dans un pays, les frais du voyage de retour sont à votre charge et qu'en aucun cas **L'ère du Voyage Sàrl** ne sera tenue pour responsable.

### 9. CONTRAT DE VOYAGE

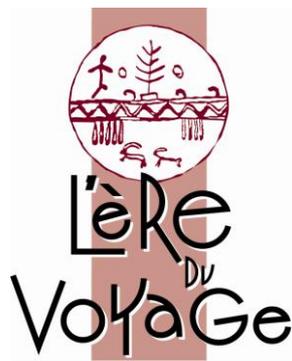
Ces conditions générales de voyage règlent les rapports juridiques entre le voyageur et **L'ère du Voyage Sàrl** en ce qui concerne les prestations organisées par **L'ère du Voyage Sàrl**. Concernant les arrangements d'autres voyageurs, **L'ère du Voyage Sàrl** n'agit qu'en qualité d'intermédiaire et les conditions de ces voyageurs font foi.

### 10. PROTECTION DES DONNEES

En ce qui concerne la protection des données, la déclaration de protection des données disponible sur notre site internet fait foi.

### 11. FOR JURIDIQUE ET DROIT APPLICABLE

Le for juridique est exclusivement à Nyon. Le droit Suisse est le seul applicable. L'inscription à l'un de nos voyages implique l'acceptation de toutes nos conditions générales.



## TARIFS DES PRESTATIONS

### DEVIS (déductible de la facture si confirmation du dossier)

- Devis voyage sur mesure dès CHF 500.-

### BILLETS D'AVION (frais par personne et par billet)

- Vols en classe économique, affaire et Première 10% du tarif
- En cas d'annulation ou modification (en sus des frais de la compagnie aérienne) CHF 200.-

### ARRANGEMENTS (par dossier facturé)

- Arrangement sur mesure CHF 100 à 200.-
- Gestion de liste de mariage et d'anniversaire CHF 200.-

Pour tout voyage, un acompte de 30% est perçu au moment de la réservation  
50% d'acompte est demandé pour un départ à moins de 90 jours  
Le paiement complet du voyage est demandé pour un départ à moins de 60 jours  
Le 100% des billets d'avion est dû au moment de l'émission des billets

*Janvier 2023*